

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/09/2013

Réception par le Prefet : 17/09/2013

Publication : 20/09/2013



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2013-8-8-6

Séance du vendredi 13 septembre 2013

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR LA VIE SCOLAIRE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2012-6-8-2 du Conseil Général du 5 décembre 2012, relative à la politique des actions éducatives en 2013, donnant délégation à la Commission Permanente pour le suivi des dossiers,
- VU la délibération n° CG-2012-6-1-8 du Conseil Général du 6 décembre 2012 fixant le budget primitif du Département pour 2013,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'association Jeunes, Emploi, Formation pour la préparation du Salon Régional Formation Emploi 2014, et une subvention de 1 850 € à l'Amicale du Personnel du Collège Kennedy, à MULHOUSE, pour le stationnement des véhicules des enseignants.

Ces montants sont prélevés sur les crédits du programme E 755, chapitre 65, fonction 28, nature 6574, code/programme 26273 du Budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions